

Suivi par Maylis GAUDIN
Gestionnaire pédagogique
6^e Etage
4 rue Blaise Desgoffe
75006 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 53 55
maylis.gaudin@assas-universite.fr

Paris, le mardi 22 avril 2025

Le Président

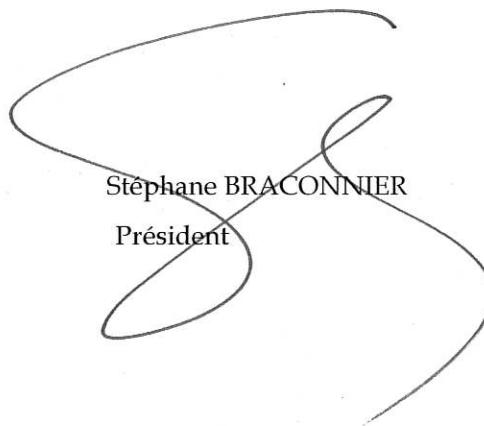
À l'attention de Madame la Professeure Naila HAYEK

Objet : Jurys de délibérations année 2024-2025

Madame la Professeure, Chère collègue,

Je me propose, en application de l'article 19 de l'arrêté du 9 avril 1997, de vous désigner, pour la session d'examens de l'année universitaire 2024-2025, en qualité de Présidente du jury de délibération statuant sur l'admission des étudiants de Magistère Banque Finance 1^{ère} année

Vous remerciant d'accepter cette charge, je vous prie de croire, Madame la Professeure, en mon très sincère dévouement.



Stéphane BRACONNIER

Président

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRETE

Article premier :

Le jury de l'examen de Magistère Banque Finance 1^{ère} année est ainsi constitué :

HAYEK	Naïla	Professeure d'université
MAAREK	Paul	Professeur d'université
ASKOURA	Youcef	Maître de conférence
BERTINI	Yves	PRAG
BIGNALET	Rémi	PRAG
CHOUARD	Christophe	Enseignant associé
COLUMELLI	Nathalie	Enseignante associée
CRETTEZ	Bertrand	Professeur d'université
DOMENEC	Fanny	Maîtresse de conférence
DUBERTRET	Matthieu	Maître de conférence
HILLER	Victor	Professeur d'université
MASSET	Astrid	PRAG
MATTERA	Massimiliano	PRAG
MORHAIM	Lisa	Maîtresse de conférence
PERRET	Lionel	PRAG
PIROTTE	Alain	Professeur d'université

Article 2 :

Madame Naïla HAYEK Professeure d'université est désignée présidente du jury (session unique)

A Paris, le vendredi 11 avril 2025

Le Président
Stéphane BRACONNIER